

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2007
Publication : 19/10/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

N° CP

Séance du

8^e/6907

12 OCT. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

PROGRAMME E058 LANGUE ET CULTURE REGIONALES AIDE A L'ASSOCIATION « HEIMETSPROCH UN TRADITION»

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2007/I-8/05 du 14 décembre 2006 relative au BP 2007 Programme Langue et Culture Régionales
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ attribue à l'association Heimetsproch un Tradition, 7, rue de la grotte à Walbach une subvention de 3 000 € au titre de l'aide à la réalisation de sa revue.
- ❖ précise que cette dépense sera imputée sur le chapitre 65, nature 6574, enveloppe 20306, fonction 28.

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

Rémy WITH